

## **On urbanise une zone dégradée, le projet n'abîme pas le milieu naturel"**

### **Rencontre avec Régis Dick, directeur du conservatoire d'espaces naturels de Savoie**



*"Notre rôle consiste à apporter tous les conseils nécessaires afin de limiter l'impact de l'aménagement sur le milieu naturel.*

*Nous sommes gestionnaires du site voisin de la Fontaine des Janon, notre action s'inscrit donc naturellement dans la cohérence de préservation de la zone humide de ce secteur.*

*L'enjeu est la cohabitation entre un habitat humain et un milieu naturel sensible. Nous avons ainsi contri-*

*bué à l'état initial du site avant les travaux. Nous veillerons à la réhabilitation écologique avec, par exemple, la création de mares et la sécurisation du passage des amphibiens.*

*Les eaux pluviales issues de l'éco-hameau seront récupérées pour alimenter la partie boisée de la zone humide, en évitant les zones sensibles.*

*Nous apporterons également notre expertise sur les cheminements piétons.*

*Ils doivent permettre d'observer les espaces remarquables et protégés, de comprendre leurs particularités avec la mise à disposition d'informations, sans perturber la tranquillité du lieu. La construction de l'éco-hameau aura un impact minime sur le milieu car le site était déjà bien dégradé par les activités antérieures. Les mesures compensatoires prévues sont adaptées aux enjeux.*

*Nous avons été associés en amont du projet, ainsi l'essentiel de nos recommandations a bien été pris en compte".*